

PRIX DE L'ABONNEMENT.

POUR LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE:

16 francs pour trois mois,

32 francs pour six mois,

64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

De numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

Le CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE:

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n. 6, au 1er.

A PARIS, chez MM. AUGUSTE DE VIGNY et Co., directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVE-DENUNCQUES, rue Lepelletier, 5.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, octobre 3 1842.

L'Angleterre continue ses conquêtes sans que l'Europe s'en inquiète le moins du monde; elles sont de deux sortes: les unes consistent à débarquer sur un point, à y planter tranquillement son drapeau, à s'y établir comme chez soi, quand les indigènes ne sont pas assez forts pour opposer quelque résistance; les autres se font par le canon, au mépris non seulement du droit des gens, mais au mépris de tous les droits de l'humanité. Il n'est pas nécessaire de rappeler la guerre entreprise contre la Chine, guerre qui n'a d'autre objet que de conserver la prospérité d'un pays par l'empoisonnement d'un autre. Certes, quoi qu'on dise sur la nécessité où se trouve l'Angleterre de chercher sans relâche des débouchés à son industrie et à celle de ses colonies, il faudra bien reconnaître que jamais aucune guerre entreprise contre un peuple ne porta un tel caractère de mépris pour les hommes.

Nous parlions, il y a deux jours, de ses prétentions à l'égard des Boers qu'elle vient de replacer sous la domination à laquelle ils étaient soustraits par l'émigration. Voici aujourd'hui un nouveau fait, un nouveau débarquement qui n'a pas été ensanguinant parce que personne n'a essayé de l'empêcher. Depuis long-temps les îles Malouines, ou îles Falkland, découvertes par des Français, et dans lesquelles Bougainville forma une colonie, ont tenté l'ambition de diverses puissances européennes. La France, par un traité de 1767, les céda à l'Espagne qui trois années plus tard en chassa les Anglais qui voulaient s'y établir. L'Espagne a perdu ces possessions qui appartiennent aujourd'hui à l'état de Buenos-Ayres.

Les Malouines offrent d'excellents ports, un point de relâche qui, placé ainsi à l'extrémité de l'Amérique du Sud, en face du détroit de Magellan, sera pour la puissance qui s'en rendra maîtresse une magnifique position. Buenos-Ayres, qui en comprend toute l'importance, a refusé à des Français qui songeaient à reformer la colonie de Bougainville l'autorisation qu'ils demandaient. Les Anglais font mieux; ils ne perdent pas leur temps à demander ce qui ne leur serait pas accordé; les protocoles sont trop lents et les traités engagent, moralement du moins; ils prennent le parti de s'en passer. Le capitaine Ross, après avoir parcouru l'Océanie, est venu aborder avec deux vaisseaux sur les îles Malouines, et s'y est établi; on annonce que l'expédition y restera six mois. Ce débarquement, cet établissement est fait sans l'autorisation de l'état de Buenos-Ayres qui n'aurait peut-être pas pu ou du moins pas osé l'empêcher. Six mois de séjour pour les Anglais, c'est à peu près une prise de possession, et nous serions fort étonnés si, quand le capitaine Ross quittera les Malouines pour continuer ses explorations, deux autres vaisseaux ne venaient pas continuer les observations astronomiques et autres qu'il a commencées.

C'est ainsi que l'Angleterre fait tout servir à ses desseins d'envahissement; ses navires chargés d'expéditions scientifiques commencent la conquête, ses canons l'achèvent. L'Angleterre veut donc s'emparer d'un nouveau point afin d'ajouter à ce réseau de possessions qu'elle a dans toutes les mers, et qui s'étend de Gibraltar à l'Océanie, sans compter Jersey. Elle poursuit son plan de domination exclusive, foulant aux pieds la justice, les droits des nations, les traités, ses promesses mêmes; ne reconnaissant que la force pour souveraine. Laissez-la poursuivre tranquillement, et bientôt nul navire ne sillonnera les océans sans sa permission. L'Amérique vient de lui refuser le droit de visite; grâce à une explication officielle, le traité est clair aujourd'hui: l'Angleterre se venge sur la France. Après le vote de la chambre qui a forcé M. Guizot à ne pas ratifier le traité de 1841, on pouvait penser que l'Angleterre comprendrait les intentions de la France et cesserait l'odieuse abus du droit que lui donnaient les traités de 1831 et 1833. On jugeait bien mal l'An-

gleterre; elle n'a pu étendre ses zones, elle fera une chasse plus active dans celles où la visite peut s'exercer, et il y a quelques semaines elle arrêta un brick français, jetait l'injure à nos marins, l'outrage à notre pavillon.

Voilà ce que la France souffre, ce que son gouvernement permet, ce que M. Guizot autorise! C'est à faire douter si nous avons encore des vaisseaux, des marins et des soldats. Qu'on se le persuade bien, ce n'est pas dans l'intérêt de l'humanité que l'Angleterre agit; il faudrait la connaître bien mal pour le penser, il faudrait avoir oublié tous les enseignements du passé et fermer les yeux aux leçons du présent. C'est ce que l'Angleterre veut, c'est dominer les mers, entraver nos relations, briser notre commerce, et M. Guizot, en ne revenant pas sur les traités qui lui donnent le droit de visiter nos bâtiments, se fait le complice de cette puissance.

Le 29 septembre 1830, lors de la convocation des cent onze collèges électoraux, M. Guizot, alors ministre de l'intérieur, écrivait ceci aux préfets :

Dans une circonstance si importante, monsieur le préfet, vous ne serez pas surpris de ce que je vous entretienne plus spécialement des devoirs de l'administration. Ses intentions ne sauraient être que conformes à ses devoirs.

Ces devoirs sont simples. La mauvaise politique d'un pouvoir trop faible pour se passer d'artifices les compliquait en les défigurant. Un gouvernement national se fie à la France du choix de ses députés. Il ne rend pas l'administration responsable des votes que recèle l'urne électorale. Assurer l'entière liberté des suffrages en maintenant sévèrement l'ordre légal, voilà toute son ambition. Comme la charte, les élections désormais doivent être une vérité.

Vous sentez, monsieur le préfet, que la scrupuleuse impartialité vous est imposée. Le temps n'est pas si éloigné où la puissance publique se plaçant entre les intérêts et les consciences, s'efforçait de faire mentir le pays tout entier contre lui-même et de le suborner comme un faux témoin. En dénaturant sa mission, en excédant ses droits, elle a compromis ainsi même sa légitime influence. Ce n'est que par une réaction de justice, de probité, de modération que l'administration peut reconquérir cette autorité morale qui lui est si nécessaire et qui fait sa principale force. Il faut que les pouvoirs s'honorent pour s'affermir. Ainsi, monsieur le préfet, quelque importance que le gouvernement attache au résultat des élections, n'oubliez jamais qu'il l'attend avec trop de sécurité pour prétendre même indirectement à le dominer...

Comme M. Guizot craignait que la mission des fonctionnaires ne parût étroite et mesquine à certains d'entre eux, imbus de préjugés administratifs, il ajoutait :

La France agira et l'administration veillera pour elle. Votre tâche est de maintenir liberté aux opinions et force à la loi. En l'accomplissant, vous aurez aussi une part honorable dans le résultat des élections.

Le ministre terminait ainsi cette déclaration des principes à suivre, en matière d'élections, sous un gouvernement constitutionnel et dans un pays libre :

Vous le voyez, monsieur le préfet, le gouvernement n'exige de vous que l'observation religieuse de la loi; il n'attend de vous que ce que lui offrent déjà votre loyauté et votre patriotisme. Vous pouvez dire à tous quelle est sa pensée: il ne la cache ni ne l'impose. Venu de la nation, il ne la redoute pas; il compte sur elle comme elle peut compter sur lui.

Que les temps sont changés! Qu'on observe que c'est sous le même homme que se sont faites les élections de 1842, et qu'on nous dise ce qu'il faut penser de son austérité.

La Patrie révèle un fait qui attesterait de la part de M. Guizot une complaisance pour les fantaisies des puissances étrangères poussée à un degré qui pourrait surprendre, si quelque chose pouvait encore surprendre, venant de lui.

Un des fils d'un des plus illustres généraux morts sur les champs de bataille de l'Empire avait été envoyé, avec le titre de consul, à Stettin. Ce n'était pas une faveur, puisque cet agent diplomatique pouvait se passer

de la recommandation des services paternels: il avait déjà rempli avec distinction les mêmes fonctions dans une des principales villes de commerce du Nord, et l'on s'accorde sur sa capacité dont il a fourni plus d'une preuve.

Or, le nouveau consul était installé depuis quelque temps à Stettin; il y était fort bien vu; les autorités se louaient beaucoup de leurs rapports avec lui, et il s'attendait, il devait s'attendre à passer plusieurs années dans cette résidence.

Mais voilà que tout-à-coup le gouvernement prussien se ravise; il a pris des informations sur le consul français dont le nom lui inspire des préventions fâcheuses en lui retraçant des souvenirs pénibles. On interroge le plus poliment possible le consul sur sa parenté, et, comme il n'avait aucune raison pour être discret, il déclare tout net qu'il est le troisième fils du général Lasalle, tué à Essling, et qui s'était signalé surtout dans la campagne de Prusse en faisant capituler, avec deux régiments de cavalerie légère, cette même ville de Stettin où lui Alexandre Berthier de Lasalle, son fils, remplissait les fonctions de consul français.

Le gouvernement prussien fit adresser des observations au gouvernement français, et demanda à M. Guizot, le ministre si complaisant pour l'étranger, le changement d'un fonctionnaire dont le nom sonnait si mal à ses oreilles.

M. Guizot trouva les observations fort justes, s'excusa de son mieux sur cette nomination et s'efforça de nommer M. Alexandre Berthier de Lasalle à un autre poste. Du reste, le consul déplacé n'eut point à se plaindre du changement.

Ce contrôle d'un nouveau genre, si les autres gouvernements se montrent aussi susceptibles que le cabinet de Berlin, pourrait bien provoquer de notables changements dans le personnel de la diplomatie. Où s'arrêteront de telles exigences? Nous ne le savons pas; M. Guizot le sait sans doute, et lui seul peut résoudre une pareille question.

Les idées de progrès gagnent partout du terrain. Voici ce que l'Indicateur de Bordeaux, qui appartient à l'opposition, publie sur les questions de réforme qui sont à l'ordre du jour :

Le vote au chef-lieu, la destruction du cens d'éligibilité, l'indemnité aux députés, l'extension des incompatibilités à des classes plus nombreuses de fonctionnaires, la révision complète de la législation sur la presse: telles sont les questions que nous croyons assez mûres pour être comprises de tout le pays, assez étudiées pour qu'elles deviennent d'une application facile. Nous pensons que si l'opposition poursuit, sans dévier et sans fléchir, ces utiles réformes, elle se reconstituera sur le terrain des principes, et elle sera suivie par le corps électoral lui-même. Il y a long-temps que l'on a reconnu que le morcellement des collèges créait le morcellement des partis à la chambre, et que toute majorité gouvernementale était impossible avec de tels éléments. On ne doit donc plus hésiter à défendre ces intérêts pour que ces questions reçoivent une solution prochaine. On a déjà trop pactisé; le moment est venu d'agir et de réaliser, si l'on peut.

Nous savons bien que la majorité seule réalise; mais il y a deux majorités, l'une dans le parlement et l'autre en dehors. Quand celle-ci est résolue et compacte, elle ne manque pas d'entraîner l'autre. Le rôle de l'opposition, c'est d'être battue dans la chambre et victorieuse dans l'opinion; lorsqu'elle ne réclame rien qui ne soit juste, raisonnable, praticable, elle obtient l'assentiment du pays, et c'est par là qu'elle est forte. Or, les réformes dont nous nous occupons sont d'une incontestable utilité; elles ont été long-temps débattues, elles ont pour elles l'autorité de la raison et du bon sens.

On lit dans le Sémaphore de Marseille du 1er octobre :

Hier, au moment où M. le général Tiburce Sébastiani, entouré des officiers du 49^e, faisait au Pharo l'inspection de ce régiment, une lettre lui fut remise; elle portait le timbre d'Alger, et elle était signée par le lieutenant d'Aigremont.

Les officiers du 49^e remarquèrent avec effroi que la figure du général Sébastiani se décomposait subitement et se couvrait d'une horrible pâleur sous des larmes abondantes. On ne tarda pas à connaître la fatale nouvelle qui venait d'Alger.

La lettre, datée du bivouac de l'Oued-Mina, annonçait la mort du jeune lieutenant Sébastiani, tué au combat du 19 septembre.

Le lieutenant Sébastiani était le neveu du maréchal de France et du général qui portent ce nom. Le lieutenant Sébastiani, à peine âgé de 24 ans, avait demandé et obtenu de servir en Afrique.

FEUILLETON DU CENSEUR.

CHRONIQUE THÉÂTRALE.

Depuis notre dernier feuilleton... Mais à quoi bon vous rappeler un pauvre diable mort et oublié depuis si long-temps? Les feuilletons sont de la nature des éphémères; ils vivent à peine un jour, si tant est qu'il y ait quelque vie dans ces espèces d'abeilles vagabondes qui s'en vont, chaque semaine, bourdonnant toutes sortes de choses bonnes et méchantes, louanges et critiques, caressantes et incisives aux oreilles plus ou moins sensibles des directeurs de théâtre et des artistes chantants et déclamants. Qu'il vous suffise de savoir que le dernier feuilleton en question eut l'inqualifiable outrecuidance de se présenter un beau matin devant les illustres régénérateurs de nos théâtres dans le simple appareil de la Vérité sortant de son puits. Nous vous laissons à penser si la pudeur de ces messieurs en fut vivement offusquée. Arrière! arrière! lui crièrent-ils en se valant la face et pleins d'un courroux superbe; et le feuilleton, sans plus se déconcerter, est rentré chez lui, s'est vêtu d'un paletot, a pris son chapeau et sa canne, et, toujours insouciant et de bonne humeur, il s'en est allé respirer l'air des champs et oublier pendant deux mois les nombreuses choses d'artistes auxquelles il assistait depuis trop long-temps, les maudits mélodrames et les malencontreux vaudevilles. Mais assez comme ça de villegiatura et d'ombrages! Voici venir l'hiver, saison de bals et de spectacles, et nous voilà prêt à enregistrer de nouveau chutes et succès, plus ni moins que par le passé, vrai pour tout et pour tous, autant qu'il nous est donné de voir clair en chaque chose, et surtout fort peu soucieux de plaire à messieurs les directeurs, race fort irritable par nature, seul point de ressemblance qu'ils aient au moins avec les poètes. Et, sur ce, nous entrons en matière.

On! les *Salimbanques*! on nous les a rendus. Nous avons enfin revu le célèbre Bilboquet, ce grand philosophe, ce profond politique, ce savant économiste, sans contredit un des plus originales figures de notre époque de notre temps. Il ne doute de rien, lui; il a confiance en son génie; il a toutes les ressources imprévues pour toutes les circonstances difficiles de la vie; il est toujours à l'aise dans sa conscience, tant c'est là un champ vaste et tout plein d'issues dérobées. Et quel homme de bon conseil et d'une éloquence chaleureuse! Quel respect pour le gouvernement établi! Quelle déférence pour les autorités locales! Quelle admiration pour la no-

ble institution de la gendarmerie! Et cependant il n'est que saltimbanque! Que lui manque-t-il donc pour régénérer l'art dramatique en France? une énorme subvention. Les directeurs actuels de théâtre ne sont que la petite monnaie de Bilboquet. Il est un mot de ce grand homme qui nous semble caractériser d'une façon charmante bien des artistes du jour: « Es-tu sur le violon de la force de Paganini? demande-t-il à Sosthène. — Je ne le connais pas, répond ce dernier. — Eh bien! dit Bilboquet, je l'annoncerai comme son élève » N'y a-t-il pas dans ce mot bien compris cent fortunes de directeurs?

Les *Salimbanques* sont joués avec assez d'ensemble. M. Fournier rend certaines parties du rôle de Bilboquet d'une façon convenable. Ce dont il manque surtout, c'est d'excentricité et de mordant. Cet artiste, excellent dans tous les petits détails et dans toutes les scènes qui ne demandent que de la finesse et du naturel, l'est beaucoup moins dans celles où il faut principalement de la verve et de la chaleur. La voix et l'expansion lui font défaut.

Une des meilleures acquisitions de cette année pour notre petit théâtre, c'est M. Dorsay qui dans les rôles de premier amoureux se montre plein de naturel, d'élégance et de bonne humeur. Sa diction est sans emphase, vraie, facile; son jeu a toute la verve nécessaire pour captiver fortement l'affection; enfin, il a vraiment le physique de son emploi. Il a fait preuve d'une grande souplesse de talent dans ses pièces de début *Léonce, Elle est folle et la Jolie Fille du Faubourg*. M. Dorsay peut rendre de grands services à l'administration, si elle veut bien ne pas le laisser dans l'ombre en lui donnant des rôles à sa taille.

Mais, hélas! si les débutants se suivent, ils ne se ressemblent guère sous le rapport du talent. Voici venir une jeune fille de vingt-cinq à trente-cinq ans, M^{lle} Fanny Lemaire, dans l'intention de remplacer notre délicate soubrette, M^{lle} Brière, que des motifs de santé tiennent éloignée de la scène. M^{lle} Fanny Lemaire, après avoir éprouvé un échec dans son premier début, *Pierre Leroux*, s'est aventurée, pour le second, dans les *Prémices Armes de Richelieu*. S'il faut s'en rapporter à la physiologie que cette artiste a donnée à ce rôle, le duc de Richelieu, le plus spirituel et le plus aimable mauvais sujet du XVIII^e siècle, n'était rien moins, à seize ans, qu'un gros joufflu, ramassé dans une taille infiniment peu svelte, et ayant de bonnes raisons pour ne jamais parler de la finesse de sa jambe et de l'élégance de son pied. Quant à son parler, il ne sentait guère le haut lieu et se rapprochait plutôt quelque peu, pour le timbre et l'harmonie, de celui d'une fruitière ou d'une écailleuse. Du reste, jeune homme plein d'aplomb, récitant son rôle avec une volubilité rare, s'inquiétant peu des

intentions fines et délicates du dialogue, frappant toujours fort et d'estoc et de taille. Après cela, tout dépend des goûts. Il en est peut-être qui aiment Richelieu ainsi fait. Pour nous, nous avons le malheur de le trouver fort peu amusant, pour ne pas dire plus.

Quand nous vous aurons dit deux mots des nouveautés qui ont été représentées aux Celestins depuis quelques semaines, nous en aurons fini avec la chronique arriérée.

Le grand ouvrage joué dans ces derniers temps, c'est *Paris la nuit*. Prenez deux étudiants en droit ou en médecine, une vingtaine de scènes fort peu spirituelles et fort peu amusantes aux plus mauvais mélodrames que vous puissiez connaître, jetez au milieu de tout cela un prétendu bal masqué, diapré et bigarré des plus sales oripeaux qui aient traîné dans les rues aux jours du carnaval, mêlez le tout au hasard, donnez au titre des lettres d'un mètre sur une affiche de deux mètres, et vous avez quelque chose qui ressemble à un spectacle. Les décors auxquels M. Savette a la complaisance de prêter son nom sont à la hauteur de la pièce; celui qui nous a le plus frappé, c'est un énorme four capable de faire cuire les plus grandes brioches administratives. Sans MM. Poirier, Lambert et Henri, la pièce ne fût pas arrivée à bonne fin. M. Lambert joue le rôle singulier d'un père cherchant fort mal un neveu et une nièce perdus dans les plaisirs de Paris. A entendre ce brave homme, armé durant cinq actes de son bâton dont il menace tous les personnages de la pièce, vous le prendriez facilement pour le plus grand bâtonniste de France. C'est le bâton élevé jusqu'à la hauteur d'un rôle; la savate aura bientôt son tour.

Carbins et Carabines, c'est encore l'étudiant pur sang. Des grisettes qui parlent code et anatomie, des étudiants qui parlent femmes et billard, telle est la société infiniment peu prude de ce vaudeville. Comme vous pouvez le penser, le dialogue s'y promène aussi peu vêtu que possible; il est même certains moments où vous le prendriez pour Adam et Eve se promenant dans le paradis terrestre du quartier latin. Pour peu que la censure continue à se montrer aussi bonne fille sur tout ce qui regarde les mœurs et la morale, nous ne désespérons pas de voir nos vaudevillistes modernes tailler en plein Crébillon fils et nous ramener aux beaux jours de Boccace ou au théâtre plus que décolleté du Palais-Royal sous la régence de M. le duc d'Orléans. A défaut de politique, de caractères et d'observations, les auteurs actuels ne trouvent rien de mieux que de se jeter tête baissée à travers l'immoralité et les grossières équivoques. Et le public, en bon enfant qu'il est, et dont l'estomac digérerait des pierres, ni plus ni moins que cet excellent Saturne, rit de fort bon cœur à tout cet esprit de tabagie et de mauvais lieu. M. Ambroise a sauvé ce vaudeville

Une balle l'a frappé au bas-ventre; il est tombé à la tête de sa compagnie de zouaves.

Paris, le 1^{er} octobre 1884.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Une loi du 11 juin 1842 a autorisé le gouvernement à faire de nouveaux règlements pour assurer la perception de l'impôt sur le sucre indigène chez les fabricants de sucre.

En vertu de cette loi, qui, d'après les promesses du ministère, ne devait rien avoir de vexatoire ni pour le public, ni pour le commerce, M. le ministre des finances a fait rendre le 16 août dernier une ordonnance qui empêche en France la libre circulation du sucre en pains raffinés. Le but du ministre serait de soumettre la circulation des sucres raffinés et autres produits de raffinerie aux mêmes formalités, vexations et impôts qui sont imposés aux boissons par la régie. La prétention de M. le ministre des finances a soulevé dans tout le commerce de la raffinerie un tollé inquiétant pour le ministère, car la plupart des citoyens qui pratiquent ce commerce appartiennent à tout ce qu'il y a de plus exalté dans le parti conservateur.

M. Dutacq, qui se trouvait à la tête de l'exploitation du Vaudeville, vient d'être déclaré en état de faillite ouverte.

M. le ministre des affaires étrangères vient de signer la nomination de douze nouveaux consuls de France en Europe, en Asie et en Amérique.

Les ministres reviennent successivement à leur poste. Le maréchal Soutt est arrivé jeudi, on attend dans deux jours M. Duchâtel, et M. Guizot a quitté sa résidence d'Auteuil pour se réinstaller au ministère des affaires étrangères.

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 1^{er} OCTOBRE.

Avant l'ouverture faibles symptômes de hausse; rente demandée à 79 85 en liquidation et à 80 15 pour fin octobre.

La rente a ouvert au parquet à ces deux prix. Elle a fléchi peu après l'ouverture, et elle est tombée à 79 75; on a même demandé dans la coulisse à 79 67 1/2.

Pendant toute la liquidation la rente a été lourde; mais lorsqu'elle a été terminée, il y a eu une légère réaction en hausse, et les cours de clôture du parquet ont été 79 75 en liquidation et 80 15 pour fin octobre. Le report demandé à 50 c.

Cinq 0/0, 118 60. — Quatre et demi 0/0, 000 00. — Quatre 0/0, 101 25. — Trois 0/0, 79 80. — Banque, 3250 00. — Obligations de Paris, 1290 00. — Naples, 107 35. — Dette active d'Espagne, 21 5/8. — Etats-Romains, 105 1/8. — Cinq 0/0 belge, 103 1/4. — Trois 0/0 belge, 00 00. — Banque belge, 000 00. — Caisse Lafitte, 1035 00, 5045 00. — Emprunt de 1841, 1057 50.

AFRIQUE FRANÇAISE.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Notre correspondant ordinaire d'Alger nous a adressé la lettre suivante, en date du 25 septembre :

« Des on dit assez inquiétants circulent en ville depuis ce matin : ne les reproduisez pas si je suis le seul à vous les faire connaître. Un détachement dont on ne dit pas la force aurait été attaqué à l'improviste en avant de Milianah, et plusieurs de nos troupes seraient restés sur le terrain. On cite même des noms d'officiers tués. Rien d'officiel.

« Je vous ai annoncé par le dernier courrier que le gouverneur devait se mettre en route avec une colonne de 5,000 hommes environ pour aller opérer dans l'est. Cette colonne sera composée de : 1^{er} neuf bataillons pris dans les 3^e léger, 48^e, 53^e et 64^e de ligne, le 3^e bataillon de chasseurs d'Orléans, les compagnies de discipline réunies, un bataillon d'élite formé des troupes du génie et de l'artillerie, le bataillon de tirailleurs indigènes de la province d'Alger; 2^e de 300 hommes de cavalerie commandés par le colonel Korte, du 1^{er} chasseurs d'Afrique et de 100 gendarmes à cheval; 3^e de deux sections d'artillerie de montagne et de deux sections de fusils de rempart.

« Le génie a reçu l'ordre de se munir d'outils ou agrès propres à pénétrer. « La colonne qui doit être réunie le 29 de ce mois en avant de la Maison-Carrée, où l'on formera les colonnes selon l'ordre général de marche, emportera des vivres pour une vingtaine de jours. Elle doit emmener aussi un troupeau de 500 bœufs.

« Le bateau à vapeur le *Phare* est parti de notre port le 21, allant à Marseille chercher la famille de M. le lieutenant-général-gouverneur, qui se trouve en France depuis quelque temps.

« Le bateau à vapeur l'*Euphrate* est parti le 23 pour aller prendre à Cherchell des mulets nécessaires à la colonne du gouverneur. Ce steamer vient de rentrer dans notre port.

« Le bateau à vapeur le *Castor*, parti de Toulon le 20 avec la correspondance et des passagers, est arrivé hier soir.

« P. S. — Je trouve ma lettre pour vous annoncer que les bruits répandus dans la matinée n'étaient malheureusement pas entièrement dénués de fondement. Ce n'est pas un détachement, mais bien la colonne entière du général Changarnier qui a reçu une rude secousse. Le général, comptant sur sa bonne étoile, a voulu pénétrer bien au-delà de Milianah, sur les frontières de la province d'Oran, chez les tribus jusqu'ici insoumises, et il a trouvé sur ce point une résistance désespérée. On s'est battu pendant deux mortelles journées avec un acharnement incroyable; mais, malgré

toute leur valeur, il paraît que nos troupes n'ont pu obtenir un succès impossible.

« Dans cette affaire, la colonne Changarnier a eu plus de cent hommes tués ou blessés. Six officiers ont été tués, et parmi eux se trouvent M. de Morangies, capitaine aux zouaves; M. Magagnos, capitaine au même corps; M. de Nantes, sous-lieutenant au 1^{er} chasseurs d'Afrique, et un officier d'état-major. Je ne connais pas les noms et les grades des deux autres. »

— On nous écrit de Cherchell, le 15 septembre :

« Le bateau à vapeur dont je vous ai annoncé l'approche dimanche dernier était le *Phare*, ayant à bord M. le gouverneur-général qui arrivait de la province d'Oran. Les troupes de la garnison avaient pris les armes et le fort Joinville fit un salut de quinze coups de canon. M. le gouverneur-général descendit immédiatement à terre et passa la revue du bataillon d'Afrique réuni sur la place. Il harangua ces troupes; il annonça aux zéphyrs qu'ils étaient appelés à faire partie de l'expédition de Bar, ajoutant qu'il comptait sur eux pour le cas où une affaire aurait lieu.

« M. Bugeaud retourna deux heures après à bord du *Phare* qui fit voile pour Alger.

« Dans la nuit du 12 au 13, le bataillon d'Afrique fut envoyé à la rencontre du général de Bar, qui venait par terre d'Alger avec une centaine de cavaliers, spahis, chasseurs d'Afrique et gendarmes.

« A midi, le général et les troupes étaient en ville où se faisait remarquer un grand mouvement.

« Le mercredi 14, une petite colonne, forte de deux mille hommes environ, est partie de Cherchell, suivant la route commencée entre cette ville et Milianah, et s'est ensuite dirigée à l'ouest. Cette colonne, sous les ordres du général de Bar, est composée de douze cents hommes environ du 48^e de ligne et du bataillon d'Afrique, de cent cavaliers, spahis, chasseurs d'Afrique et gendarmes, et de quelques troupes du génie et de l'artillerie, train des équipages, ambulance, etc.

« M. Lamirault, commandant le bataillon d'Afrique qui tient ordinairement garnison à Cherchell, vient d'être promu au grade de lieutenant-colonel, et il doit être remplacé par M. Damême, capitaine sortant du 31^e de ligne, qui vient d'être promu au grade de chef de bataillon.

« Il nous a été dit par des Arabes amis qui ont été maltraités dans l'intérieur que tous les Arabes hostiles se sont réunis à Tenez, où ils ont fait serment par Mahomet de s'ensevelir sous les ruines de leurs habitations plutôt que de se rendre aux Français.

« Je vous ai fait connaître il y a quelque temps la position de cette ville et de son mouillage. C'est un point que nous devons occuper tôt ou tard.

« Du 25. — La colonne aux ordres de M. le général de Bar est rentrée en ville le 20. Le lendemain, le général et la cavalerie de l'expédition se sont mis en route pour la Mitidja.

« Nous apprenons que l'expédition conduite par le général de Bar n'a éprouvé nulle part la moindre résistance. Partout sur son passage les tribus lui donnaient tout ce dont elle pouvait avoir besoin, et les Beni-Menacer eux-mêmes, qui faisaient naguère les récalcitrants, ont renouvelé leur serment de rester fidèles à la France. Enfin diverses tribus non encore soumises ont fait des ouvertures au général.

« Une chose qui nous frappe, c'est que, contrairement à ce qui avait été fait, la colonne de Bar n'est pas allée à Tenez.

« Dans la journée du 21, les bateaux à vapeur le *Vautour*, le *Sphinx* et l'*Euphrate* sont venus embarquer les troupes du 48^e de ligne qu'ils transportent à Alger.

« Le même jour, le bateau à vapeur l'*Etna*, courrier de l'ouest, a touché dans notre port, où il a laissé des dépêches.

« Hier, le bateau à vapeur l'*Euphrate* est revenu d'Alger; il a embarqué 28 mulets de la colonne que la cavalerie partie le 21 avait laissés ici par oubli. »

(Correspondance particulière du Censeur.)

TOULON, le 30 septembre. — C'est le bateau à vapeur le *Sphinx* qui a apporté avant-hier la correspondance du nord de l'Afrique; mais le service des postes se fait si mal à Alger que cette fois toutes les lettres destinées pour Toulon ont dû partir pour l'intérieur de la France, d'où elles nous reviendront tôt ou tard. Nous en avons reçu quelques unes de Marseille ce matin.

La cour de cassation, chambre criminelle, a statué jeudi sur le pourvoi de Jacques Besson, condamné à mort par la cour d'assises du Puy-de-Dôme pour assassinat commis sur la personne de M. Louis de Marcellange.

M. le conseiller Bresson, rapporteur, a exposé l'affaire et fait connaître les moyens de cassation proposés au nom du demandeur en cassation.

M^e Garnier a soutenu le pourvoi, et après avoir rapidement exposé les trois premiers moyens qui étaient fondés d'abord sur ce qu'un des renvois du procès-verbal des débats n'avait pas été paraphé par le greffier, puis sur ce que le procès-verbal contenait le texte de la déposition de témoins qui n'avaient pas varié ou qui n'avaient pas été suspectés de faux témoignage, enfin sur ce qu'un des jurés ayant été signalé comme ayant applaudi, la cour s'était fondée sur la simple dénégation de ce juré pour repousser les conclusions du défenseur de l'accusé sur cet incident, M^e Garnier a insisté avec force sur un quatrième moyen qu'il a proposé comme le plus sérieux de tous et qui consistait dans la violation des dispositions du décret du 4 mai 1812, relatif à l'audition comme témoins des préfets et autres fonctionnaires, et dans la violation des articles du code d'instruction criminelle sur le serment des témoins, en ce que le préfet de l'Allier, M. le baron Méchin, entendu comme témoin, n'avait pas prêté serment de parler sans haine et sans crainte.

C'est aussi sur ce dernier moyen qu'a fortement insisté M. l'avocat-général Quesnault qui a conclu à la cassation de l'arrêt.

— Voyons, remettez-vous et asseyons-nous, si l'on peut s'asseoir dans une chambre d'officier... C'est bien moi, monsieur; avez-vous donc oublié Saint-Domingue ?

— Oublié !... oh ! j'ai jamais !... Oui, c'est vous, vous dont l'image ne m'a pas quitté un seul instant, vous que je n'espérais plus revoir...

— Nous avons passé quelques jours à Paris, interrompit vivement Antonia en baissant les yeux.

— J'étais souffrant depuis mon retour et ne sortais pas de chez moi.

— Est-il vrai ?...

— J'ai vu votre départ presque en même temps que votre présence. Alors il est arrivé que ma souffrance s'est accrue... jusqu'au jour où un homme placé sous le joug militaire pouvait venir en Espagne. Mais depuis que nous parcourons votre pays dans tous les sens, senora, mal mal m'a repris... et, tenez, tout-à-l'heure encore j'étais heureux de partir.

— Hélas !... dit avec expression la jeune fille.

Puis, se reprenant d'un air embarrassé pour répondre à ce que cachaient les paroles du capitaine :

— C'est que, dit-elle, je voulais savoir si vous gardiez toujours bien, comme je vous l'avais recommandé, cette épée ?...

— Cette épée !... dit Emile d'un air sombre; puis, en lui-même : Tousjours cette épée !... rien que cette épée...

— Votre récit m'a frappé, Monsieur, et j'ai toujours craint, pour elle et... pour vous, ce Solarez...

— Solarez !... interrompit le baron, de plus en plus troublé.

Antonia l'observait; elle lui dit avec effort :

— S'il vous suivait aussi dans ce pays rempli d'embûches, condamneriez-vous la démarche d'une jeune fille qui ose...

Emile avait tressailli. En même temps le murmure du dehors sembla s'apaiser tout-à-coup, comme il arrive souvent, du reste, dans les plus grandes foules. Antonia s'interrompit brusquement, et, parlant d'un air riant, mais avec rapidité :

— Ainsi, Monsieur, dit-elle, vous vous rappelez notre asile de Saint-Domingue, si sauvage et si frais, l'ombre des cocotiers sur le ruisseau, les tamarins sur la hauteur, nos palmiers et nos cavernes, notre ciel et nos fleurs; il a fallu quitter tout cela. Nous ne pouvions rester sous l'autorité de MM. Toussaint et Dessalines, et nous sommes revenus nous établir en Espagne; mais l'Espagne aussi est un beau pays, Monsieur : le soleil et les cœurs y sont ardents aussi, les palais y sont de marbre, l'orange y donne ses fleurs et ses fruits comme en Amérique, et l'énergie européenne y remplace...

— Pardon, senora, interrompit fortement Emile en se levant; mais vos discours sont étranges, et vous êtes troublée...

La cour, après deux heures et demie de délibération, a rendu un arrêt par lequel elle a cassé l'arrêt de la cour d'assises du Puy-de-Dôme comme application des art. 263 et 269 du code d'instruction criminelle. L'affaire a été renvoyée devant la cour d'assises du Rhône.

Le nommé Bernard, témoin dans le procès Marcellange, vient d'être renvoyé par la chambre des mises en accusation de la cour royale de Riom devant les prochaines assises du Puy-de-Dôme, sous la prévention de faux témoignage.

Il n'y a pas eu le 30 septembre de courrier d'Angleterre, le mauvais temps ayant empêché le paquebot de Douvres d'aborder à Calais; il y avait depuis vingt-quatre heures une affreuse tempête dans le détroit. Une lettre de Calais donne la nouvelle que le navire suédois la *Delphine*, venant de Hull, en Angleterre, avec un chargement de charbon pour Fernambouc, a été jeté sur la côte, à 12 kilomètres de Calais. Le bâtiment a été entièrement perdu; le capitaine et un mousse ont été noyés. Dix hommes qui composaient le reste de l'équipage sont parvenus jusqu'au rivage dans un état complet d'épuisement.

Le courrier d'Angleterre était déjà arrivé la veille plus tard que d'ordinaire. Le *Dover*, parti de Douvres le 27 à six heures du matin, s'était présenté devant Calais à neuf heures, et, après être resté en rade jusqu'à midi sans pouvoir communiquer, était allé aborder à Boulogne, où il était arrivé à deux heures et demie.

On lit dans le National de l'Ouest :

On parle d'une rencontre de compagnons appartenant à des dévotions dissidentes, qui a eu lieu lundi soir sur la route de Paris, et qui a fait plusieurs victimes, dont quelques unes sont dans un état déplorable et même en danger de perdre la vie.

Nous répéterons ici ce que nous avons si souvent dit : les compagnons qui se ruent ainsi les uns contre les autres comme des sauvages et avec un déplorable acharnement, non seulement méconnaissent la morale d'une institution éminemment philanthropique, mais encore violent ses préceptes les plus saints, ceux qu'ils ont fait serment d'observer. Il n'existe aucune secte de compagnonnage qui prescrive ces luttes, ces rixes inhumaines à la suite desquelles s'ouvrent trop souvent des tombeaux. Aucun compagnonnage n'enseigne ce fanatisme brutal; tous prescrivent au contraire de s'aimer et de se secourir les uns les autres. Enfin, avant d'être compagnons, les ouvriers qui se traitent ainsi en ennemis sont Français, et, pour des Français, c'est un crime que de porter la main sur des compatriotes, et de les traiter comme des étrangers qui envahiraient le territoire national.

LE NOUVEAU TARIF AMÉRICAIN.

(Suite et fin.)

5. Sur les vins de Madère, Xérès, San-Lucar et des Canaries, en barriques ou bouteilles, 60 cents par gallon; sur les vins de Champagne, 40 cents; sur les vins de Porto, Bourgogne et vins claires (Bordeaux) en bouteilles, 35 cents par gallon; sur les vins de Porto et Bourgogne, en barriques, 15 cents; sur les vins de Ténériffe, en bouteilles ou barriques, 20 cents; sur les vins claires en barriques, 6 cents; sur les vins blancs, non énumérés, de France, Autriche, Prusse, Sardaigne, Portugal et ses possessions, en barriques, 7 1/2 cents; en bouteilles, 20 cents; sur les vins rouges, non énumérés, des mêmes pays, en barriques, 6 cents; en bouteilles, 20 cents; sur les vins blancs et rouges d'Espagne, d'Allemagne et de la Méditerranée, non énumérés, en barriques, 12 1/2 cents; en bouteilles, 20 cents; sur le Madère de Sicile, ou vin de Marsala, en barriques ou en bouteilles, 15 cents; sur tous autres vins, non énumérés, et autres que ceux de France, Autriche, Prusse, Sardaigne, Portugal et ses possessions, en barriques, 75 cents par gallon; en barriques, 25 cents.

Rien, dans cet acte, ne devra violer les traités existants avec d'autres nations. En outre, toutes les imitations d'eaux-de-vie, d'esprits, ou de tous vins susdits, et tous les vins importés sous un nom quelconque, seront sujets aux mêmes droits que l'article naturel, et au plus haut droit appliqué à l'article de même nom; et lorsque les vins seront importés en bouteilles, les bouteilles paieront un droit à part, conformément au taux stipulé par le présent acte.

Sur les cordiaux et liqueurs de toute espèce, 60 cents par gallon; sur l'arack, l'absinthe, le kirschwasser, la ratafia, et autres boissons spiritueuses analogues, 60 cents; sur l'ale, le porter et la bière en bouteilles, 20 cents par gallon; autrement qu'en bouteilles, 15 cents par gallon; sur le tabac en feuilles ou non manufacturé, 20 0/0; sur les cigares de toute espèce, 40 cents par livre; sur le tabac à priser, 12 cents par livre; sur le tabac manufacturé, autre que cigares et à priser, 10 cents par livre.

SECTION IX. — Les articles suivants seront exempts de droits, savoir :

1^{er} Les articles importés pour l'usage du gouvernement des Etats-Unis.

2^e Tous les articles produits ou manufacturés aux Etats-Unis qui, après avoir été exportés, sont réimportés, et les livres et effets mobiliers, non marchandise, appartenant aux citoyens des Etats-Unis qui meurent à l'étranger.

3^e Les peintures et sculptures des artistes américains résidant à l'étranger.

4^e Les effets d'habillement et autres objets personnels, non marchandises, livres, instruments, etc., de profession, des personnes venant aux Etats-Unis.

5^e Les objets de science et art importés pour l'usage d'une société incorporée ou d'un collège ou pensionnat des Etats-Unis.

La vérité est qu'elle lui parlait de ces choses avec le visage et l'accent de quelqu'un qui parle de mort. Elle était pâle et tremblante; son regard brillant, mais égaré, errait autour d'elle; son sein palpitait sous la dentelle noire et transparente de sa mantille... Elle était belle ainsi, belle à ravir; mais c'était une beauté tragique, et, malgré l'entraînement de son langage, au lieu de charmer le cœur ou même l'imagination du capitaine pétrifié, elle lui causait une impression de terreur.

Un instinct funeste le frappe. Il laisse Antonia, s'élance à la fenêtre et regarde sur l'esplanade... Quand il se retourna, il était blanc comme un suaire et ses cheveux étaient droits sur sa tête.

Il avait tout compris.

Un affreux silence régnait au dehors, et cependant la même foule encombrait la place; mais il semblait que cette foule eût changé de visage. On ne voyait plus de tentes, plus de fleurs, plus de costumes éclatants, plus de femmes. Il n'y avait là que des hommes. C'étaient des hommes du peuple, mal vêtus, mais tous armés. Partout, au-dessus de cette multitude muette, s'élevaient des fusils ou des bras agitant de longs poignards. Nulle part ne se montrait un uniforme français. Tout à l'heure dispersés au milieu de cette vaste assemblée, les soldats avaient disparu jusqu'au dernier, comme si les flots d'une mer les eussent engloutis. Pas un défenseur n'était debout autour de la citadelle, pas un n'en gardait l'entrée; de près comme de loin, l'œil ne découvrait que des ennemis armés. Le pont était encombré de cette foule compacte qui s'y tenait immobile, évidemment parce que l'intérieur était déjà plein de monde. On entendait distinctement les rires et les voix des convives dans la salle du festin; mais on n'entendait que cela... Il allait se passer quelque chose d'épouvantable.

Le capitaine regarda Antonia sans la voir. Antonia le regardait aussi, debout à la place où il l'avait laissée, attendant sa première parole, pâle encore et respirant avec peine, mais résolue.

Enfin le malheureux Emile porta ses deux mains à sa tête, et cria d'une voix étouffée :

— Mes camarades !

Puis il courut à la porte. Plus prompt que lui, Antonia en arracha la clef qu'elle avait mise en dedans et la jeta par la fenêtre dans le fossé.

Emile s'arrêta, hors de lui :

— Que faites-vous ? que faites-vous ? dit-il d'une voix entrecoupée. Vous le savez, vous pouviez nous prévenir à temps, et maintenant même vous m'empêchez...

— Ils étaient tous perdus quand je suis allée vous chercher, interrompit-elle du voix basse; la citadelle était envahie, l'escalier gardé; il y avait encore du bruit et du mouvement, mais on achevait d'écartier les femmes.

Je ne pouvais en sauver qu'un, et je vous ai choisi...

à force de verve et de gaieté.

Nous préférons de beaucoup les *Aides-de-Camp*, pièce assez bien conduite et qui offre des scènes assez spirituelles. MM. Ponnet, Lambert et Henri s'y montrent pleins d'entrain. M^{lle} Levasseur a beaucoup de goût dans sa mise.

On a aussi exhumé *Trois Portraits même numéro* pour M. Fournier, qui se montre très-comique au milieu de l'intrigue la plus fautive et la plus invraisemblable que nous sachions. Figurez-vous donc un jeune homme amoureux d'une femme sur la simple vue de son portrait à l'exposition, se présentant chez elle, et, sans autre forme de procès, allant droit à la salle à manger pour dévorer tout ce qui lui tombe sous la main. L'excentricité peut être amusante parfois, mais celle-ci dépasse toutes les bornes voulues. Le public cependant a semblé goûter fort cet assemblage de scènes incohérentes. On dit que cette pièce est le *Cid* du régisseur en chef. O Corneille !

Voici, croyons-nous, toutes les nouveautés de ces derniers temps. Comme vous voyez, le répertoire est du meilleur goût et des plus variés, et doit déjà vous faire pressentir la grande et intelligente régénération de ces long-temps promise. Nous allons marcher de merveilles en merveilles, comme dans *les Mille et une Nuits*, et, pour peu que vous aimiez les contes, il ne manquera pas de Scheherazades pour vous endormir. Z.

L'ÉPÉE.

VIII.

SOLAREZ.

Emile la suivit machinalement.

En traversant la plate-forme, il ne vit rien d'extraordinaire; il passa vite et entendit le même tumulte joyeux dans la cour et sur l'esplanade; il crut observer seulement que la consigne n'était plus suivie très-rigoureusement, et que çà et là dans la foule apparaissaient des uniformes français enlacés par des bras de femmes ou cordialement pressés dans les groupes de bons vivants qui buvaient et qui chantaient autour d'eux. Ce fut tout, et encore cette sorte de vision fut-elle si rapide qu'il n'en fut pas bien certain. Antonia l'avait déjà fait entrer dans la pièce opposée à la grande salle. Cette pièce était vide. Elle ferma la porte; ils furent seuls ensemble.

Comme Emile demeurait devant elle sans mouvement et sans voix :

— Eh bien ! monsieur, dit-elle du ton doucement enjoué qu'elle avait autrefois, ne me reconnaissez-vous pas ?

— Senora, je ne puis croire...

Les préparations anatomiques, modèles de machines et d'autres inventions, échantillons d'histoire naturelle, arbres, plantes et graines non seulement spécifiés; bois, noix, et végétaux pour la teinture et les couleurs; tous bois de teinture en bûches, les huiles de baleine et autres, et nous autres articles des pêcheries américaines; les animaux importés pour la reproduction; le poisson frais pour la consommation quotidienne; les fruits verts ou mûrs des Indes-Occidentales; le thé et le café importés sur navires américains du lieu où ils sont produits et récoltés.

Le feutre pour calfeutrer les navires, l'alcornoque, l'aloès, l'anti-moine cru, l'argol, l'assafetida, la racine d'ava, la barille, l'écorce de liège non manufacturée, les vieilles cloches ou métal de cloche; le cuivre rouge non manufacturé, et le vieux cuivre jaune non seulement à être remanufacturé; le bois du Brésil, le soufre cru et la fleur de soufre, les cantharides; l'argile non manufacturée, la cochenille, les monnaies et médailles d'or et d'argent, les lingots d'or et d'argent, le cuivre pour les monnaies, le cuivre en feuilles pour doublage des navires, mais il ne sera considéré comme tel que lorsqu'il aura 14 pouces sur 18, et pèsera de 14 à 51 onces le pied carré; la crème de tartre, l'émeri, les pierres à fusil, le poudre de pierres à fusil, les épaulettes et aiguillettes d'or, les meules à blé, la gomme arabique et du Sénégal, la gomme adragante, le caoutchouc en bouts, les feuilles ou autrement, non manufacturée; la vieille cloche en boutilles, le caillottis, le kermès, la gomme-laque, les sangsues, la garance, nacre de perle, nickel, noix vomique, feuille de palmier non manufacturée, huile de palmier, écorce péruvienne, platine non manufacturée, vieux plomb de rebut, ivoire non manufacturé, plâtre de Paris non moulu, jones et bambous non manufacturés, rhubarbe, salpêtre cru, sapepaille, écaille, épaulettes et aiguillettes d'argent, pierres dites à ressembler, *rollen stone* ou terre pourrie, sumac, tartre cru, teutenèque, curcuma, gaude, bois de toute espèce non manufacturés et non énumérés.

SECTION X. — Tous les articles non énumérés ou spécifiés paieront des droits de 20 0/0.

SECTION XI. — Elle impose un droit additionnel de 10 0/0 sur tous les articles importés par navires étrangers de ports situés à l'est du cap de Bonne-Espérance, pourvu que cette clause n'affecte en rien les traités existants avec les nations étrangères.

SECTION XII. — Tous les droits ci-dessus établis devront être payés au comptant. En cas de non paiement, les articles imposés seront saisis par le collecteur et mis dans les magasins publics aux risques et dépens du propriétaire; et si ces articles ne sont pas retirés avant soixante jours (quatre-vingt-dix s'ils viennent d'au-delà du cap de Bonne-Espérance), ils seront vendus à l'encan, suivant des formes qui seront réglées par le secrétaire du trésor, et, après le prélèvement de tous frais, droits et intérêts des droits et des frais, le surplus de la vente sera donné au propriétaire des marchandises.

La section 13^e ordonne qu'avant la vente à l'encan le collecteur fera faire inventaire et estimation des marchandises; le surplus de la vente, après prélèvement de la créance publique, sera versé au trésor fédéral et tenu à la disposition du propriétaire.

La section 14^e est ainsi conçue :

A dater de la passation du présent acte, il sera alloué, sur le sucre étranger raffiné aux Etats-Unis et réexporté, un *drawback* égal au montant du droit payé sur le sucre qui aura été raffiné, et sur les spiritueux distillés de mélasse étrangères, un *drawback* de cinq cents par gallon, jusqu'au 1^{er} janvier 1843, époque à laquelle il sera réduit d'un cent par gallon; et toutes les années suivantes, au 1^{er} janvier, il sera fait une pareille réduction d'un cent.

SECTION XV. — Pour toutes marchandises importées, à dater du présent acte, ayant droit à *débet* (*debeture*) sous les lois actuelles, il ne sera alloué de *drawback* que si elles sont réexportées dans les trois années après l'exportation; il ne sera pas fait non plus restitution des droits pour les marchandises importées sur navires étrangers, qui seront réexportées. Il sera retenu, pour les Etats-Unis, 2 0/0 sur tous les *drawbacks*, excepté sur ceux des sucres où la retenue sera de 10 0/0.

La section 16^e ordonne que, pour évaluer les droits *ad valorem*, on prendra le prix de la marchandise au pays de provenance, auquel on ajoutera tous les frais, excepté ceux de l'assurance.

Les sections 17 à 27 inclusivement ne font que reproduire les formalités de douane qui existaient précédemment, relativement aux entrées, aux traitations, aux peines encourues soit par les importateurs soit par les officiers de douane, en cas de contravention.

La section 28^e prohibe l'importation de tous livres, images et objets licencieux de toute espèce.

La section 29^e ordonne que la mesure appelée tonneau, dans le tarif, sera de vingt fois 112 livres. (Commerce.)

Les quatre vice-présidents nommés sont MM. Bertini, docteur en médecine à Turin; Schadon, directeur de l'Académie des Beaux-Arts de Dusseldorf; Julien, de Paris, fondateur de la *Revue encyclopédique*; Boussingault, membre de l'Académie des Sciences.

Chronique.
LYON.

La commission exécutive de la société des Amis des Arts invite MM. les sociétaires à vouloir bien faire retirer l'exemplaire de l'album de 1842.

Cette distribution aura lieu au secrétariat du Palais-des-Arts, tous les jours à partir du lundi 3 octobre, de midi à deux heures.

— Une très-grosse pierre qu'on déchargeait vendredi au coin de la rue de la Barre a atteint un maçon et lui a broyé la jambe. Ce malheureux a été immédiatement porté à l'Hôtel-Dieu.

— L'industrie séricicole est en voie de progrès dans nos départements du Midi. On écrit d'Aix qu'il a été recueilli dans cette ville et dans les environs 11,965 kilogr. de cocons, dont le prix moyen a été de 3 fr. 50 c. La quantité de soie filée est de 988 kilogr., dont le prix moyen est de 46 fr. 50 c.

— On a découvert sur la place du Plâtre, presque sous le seuil de la porte qui donne accès dans l'église Saint-Pierre, une grande cavité remplie d'ossements humains.

— L'ouverture des cours industriels établis à la Martinière pour la présente année scolaire aura lieu le 3 novembre.

— La rentrée des écoles ou cours gratuits, fondés et administrés à Lyon par la société pour l'instruction élémentaire du Rhône aura lieu de la manière suivante :

- Ecoles mutuelles de garçons, le 10 octobre.
- — de filles, le 10 octobre.
- — d'adultes-hommes, le 10 octobre.
- — — femmes, le 16.

Ecole primaire supérieure, rue Buisson, 5, le 17.

Cours supérieur d'adultes-hommes, le 17.

Ecole centrale de musique vocale, passage Thiaffait, 4, le mardi 18.

Cours normal des institutrices, rue Tavernier, le 24.

Cours normal des instituteurs, rue Buisson, 5, le 24.

— Mlle Loïsa Puget, l'auteur populaire si jamais il en fut, vient de livrer au monde artiste et au monde des salons deux romances nouvelles qui obtiennent à Paris un immense succès : *Nina la Brune*, chantée par Mlle Nau, et *le Fou d'Amour*, chanté par M. Roger, de l'Opéra-Comique.

Nous avons sous les yeux ces deux compositions, et nous pouvons affirmer que Mlle Puget n'a rien composé d'aussi élégant, d'aussi original, d'aussi passionné.

C'est à la *France musicale*, ce journal de Paris si intéressant, si instructif, que l'on doit ces délicieuses publications. Elles seront certainement bientôt aussi populaires à Lyon qu'elles le sont en ce moment à Paris. Il est à remarquer que ce sont les seules de Mlle Puget qui paraîtront avant son album de 1843.

— Le prix moyen de l'hectolitre de froment, pour servir de régulateur aux droits d'importation et d'exportation des grains et farines, a été arrêté le 30 septembre, pour les sept départements dont Lyon est l'un des marchés, à 21 f. 63 c.

— Nous rappelons que mercredi aura lieu au Gymnase la représentation au bénéfice d'Alexandre; le choix des pièces et le talent de l'acteur promettent une chambre complète.

— MM. Demare (Benoît) et Troubat (François-Louis) ont été nommés par ordonnances royales rendues sur le rapport de M. le ministre de l'agriculture et du commerce, le premier courtier de marchandises à Lyon, en remplacement de M. Jauvat, démissionnaire; le second courtier pour la soie, en remplacement de M. Gariot, aussi démissionnaire.

— Un tableau de M. Jacquand, notre compatriote, le *Ministre Médecin*, qui a figuré à la dernière exposition de Bruxelles, vient d'être acquis par la reine des Belges.

Bulletin officiel du mouvement de la Condition des Soies de Lyon pendant le mois de septembre dernier.

Il a été conditionné pendant ce mois :

593 balles ou parties d'organin, pesant net....	50,034 kilog.
462 — — de trame — —	27,472
140 — — de grège — —	11,133
24 — — de soies div. — —	1,414
40 parties de bobines pleines ou vides.....	415
1,259 numéros placés, et en poids total net..... 90,473 kilog.	

DÉPARTEMENTS.

On lit dans le *Courrier de la Drôme* :
« La pluie de trois jours dont nous avons déjà parlé dans notre précédent numéro, et qui n'était pas finie au moment de la publication du journal, a causé partout de grands désastres.

» L'Isère, la Drôme, le Jabron, l'Herbasse, la Savasse, la Galaure et une multitude de torrents et ruisseaux, horriblement gonflés, sont sortis de leur lit et ont emporté digues, ponts, ponceaux, passerelles, arbres et arbustes, tout ce qu'ils ont rencontré sur leur passage.

» Des lettres de Romans, postérieures à celle que nous publions plus bas, et qui nous vient de source quasi officielle, disent que cette crue de l'Isère en 1842, comparée à celles de 1751, 1778 et 1816, s'est élevée à un mètre trente-trois centimètres de moins qu'en 1751, à soixante-six centimètres de moins qu'en 1778, et à soixante-huit centimètres de plus qu'en 1816.

» Le 22, dès le matin, M. le préfet, accompagné de MM. les ingénieurs et suivi par 250 hommes environ du 11^e d'artillerie, se sont avancés jusqu'au pont de l'Isère que les eaux commençaient à tourner et qu'elles pouvaient emporter. Ces braves militaires se sont mis aussitôt à l'œuvre avec un courage, une activité, une abnégation qu'on ne saurait trop louer. Ils ont construit à la hâte de nouvelles digues, renforcé et doublé les anciennes, fait et placé des abattis d'arbres pour détourner et changer le courant, et porté des secours aux habitants des malheureuses mesures que menaçaient le plus les eaux furieuses. Officiers, sous-officiers et soldats ont rivalisé de zèle et de dévouement. La plupart ont travaillé des heures entières dans l'eau jusqu'au-dessus de la poitrine, et se sont vingt fois exposés à toute la fureur du courant.

» Une partie de ce détachement est revenue; une cinquantaine d'hommes est restée sur les lieux.

» Huit ou dix maisons seulement, depuis le pont jusqu'à Châteaufort, ont été renversées. Dans cette dernière commune les pertes sont immenses. Tous les travaux faits contre la rivière ont été emportés, et tout ce qui était encore sur le sol est perdu.

» Le pont de la Galaure, qui a coûté plus de cent mille francs et quatre ans de travail et de sacrifices, a été coupé et emporté.

» Celui de Saint-Uze, que fort heureusement on a pu terminer avant ces pluies désastreuses, a résisté; mais il a été, dit-on, fortement affouillé, et il aurait certainement éprouvé le même sort que celui de la Galaure, si les eaux l'avaient trouvé non achevé.

» A Crest, le pont provisoire a été brisé et ses fragments dispersés et emportés.

» A Bourdeaux, le Roubion est aussi sorti de son lit et a de nouveau envahi le village et fortement ébranlé les restes du pont qu'il a coupé l'année dernière à la même époque.

» Nous ne disons rien des dégâts éprouvés par les propriétaires riverains de tous ces torrents et rivières; mais on comprend qu'ils ont dû être immenses, et qu'il nous est impossible de les évaluer, même approximativement, sans avoir reçu des renseignements de ceux qui surtout les ont éprouvés.

» La vallée de la Drôme a horriblement souffert. Cependant le pont de Livron n'a point éprouvé de dommages.

— On écrit de Romans, le 27 septembre, au même journal :

« Trois jours d'une pluie battante venue de l'est ont suffi pour nous faire éprouver une inondation bien plus désastreuse que celles de 1840 et de 1841. L'Isère a crû rapidement de plusieurs mètres, entraînant avec fureur des meubles, des denrées, etc. Dans ce moment elle submerge la partie de la ville qui l'avoisine. Le quai de la Caserne, le port Sabaton, la place du même nom, le port Gardon, les rues Fusterie, de la Rivière, de la Presle et autres adjacentes, le quai Lacour (rive gauche), sont couverts d'un mètre d'eau. La garnison s'est trouvée bloquée dans la caserne par la crue de cette nuit. On ouvre une porte de secours sur la rue de l'Infirmerie. La rue Condillac, la rue Sirène et les autres rues transversales qui aboutissent aux quais sont en partie submergées. Le vent du sud règne encore. L'Isère croît toujours; on ne l'avait pas vue à cette hauteur depuis 1816.

» La Savasse, ce torrent impétueux qui a tant occasionné de dépenses à la ville, vient d'exercer des ravages affreux tout le long de son cours. Elle a emporté les chemins, les ponts, les murs, les clôtures, les arbres, les treillages et les terrains les plus fertiles qui bordent ses deux rives. Les canaux sont en partie détruits, les terres ressemblent à des lacs, les usines chôment, les passages sont interceptés, les désastres continuent.

» On n'a à déplorer aucun accident personnel.

» L'autorité s'apprête à prendre les mesures nécessaires pour réparer, dès qu'il sera possible, les dégradations que la commune vient d'éprouver.

» P. S. L'Isère diminue. »

— Mais qu'ils se défendent au moins! s'écria-t-il.
Et, retournant à la porte, il allait l'enfoncer. Antonia lui dit :
— Vous vous perdriez sans les sauver.... Voyez par les fentes de cette porte.
Il regarda. La populace silencieuse remplissait la plate-forme et l'escalier, n'attendant plus que le dernier signal.
— Par ici, lui dit Antonia en lui montrant dans la chambre une porte opposée qui s'ouvrait sur le rempart. Il y courut; elle bénit le ciel, car elle croyait qu'il consentait à fuir. Ils sortirent ensemble, et se trouvèrent sur l'un des toits de casemates dont nous avons parlé, celui qui joignait l'angle droit des bâtiments de la façade et qui conduisait au rempart par une rampe donnant sur la campagne. Sur ce rempart étaient, comme on le sait, trois guérites de pierre, deux aux angles sur les champs et une au milieu sur la cour. On avait placé dans ces trois postes les sentinelles ordinaires. Le capitaine, guidé par Antonia qui tenait sa main, suivait, en se baissant, le parapet inférieur donnant sur la cour. En approchant du premier poste, il vit, au bas du talus, le factionnaire étendu à plat-ventre, et à côté de lui une outre vidée et plusieurs verres. Il comprit de quelle manière on s'était débarrassé de chaque soldat. Celui-là dormait d'un sommeil d'ivrogne bien prononcé, et le vin d'Espagne avait été un complice fidèle de la trahison. Mais Emile ne désespéra pas de s'adjoindre un auxiliaire ou deux parmi les sentinelles: il y a des choses qui dégrisent les plus obstinés.
Se penchant vers le soldat et le secourant par le bras :
— Voilà! hussard, lui dit-il avec une sévère et brusque énergie, tu dors pendant qu'on égorgé tes officiers!
Et comme cette interpellation ne suffisait pas, peut-être parce que le factionnaire était obligé de la faire à demi-voix, il souleva violemment le soldat en tête, et, avec cette force nerveuse que triple le sentiment du danger, il le dressa tout debout sur ses pieds. Cet homme, soutenu ainsi par le bras du capitaine, ouvrit enfin deux grands yeux ternes et fixes, et fit un effort pour parler; mais il ne réussit qu'à pousser un profond soupir, et au même instant Emile vit avec horreur s'échapper de dessous son dolman et glisser rapidement le long de son pantalon bleu-ciel un filet de sang qui teignait en même temps, mais avec plus de lenteur, la ceinture épaisse serrée autour de l'uni-forme. Epouvanté, le baron s'aperçut alors que l'extrémité des longues moustaches et des cadennettes poudrées du factionnaire était trempée de sang épanché sans doute, dans sa position précaire, par le haut du dolman; puis, sur la poitrine, à l'endroit du cœur, quelques gouttes tachèrent encore les brandebourgs blancs, entre deux desquels on devinait le passage d'une lame de stylet; puis enfin la pâleur de cette face défaits, livide et plombée n'était pas la pâleur de l'ivresse,

mais celle de la mort. Le capitaine lâcha ce cadavre qui tomba lourdement. Il comprit pour tout de bon par quel procédé expéditif et complet on s'était débarrassé des soldats, et il perdit l'envie d'aller réveiller les deux autres sentinelles qu'il voyait couchées plus loin sur le rempart, chacune à son poste, et qui dormaient aussi.
Antonia profita de son abattement, et lui indiqua du doigt l'entrée d'un petit escalier tournant qui descendait, à cet angle même, dans l'épaisseur du rempart.
— Par ici, lui dit-elle encore en cherchant à l'entraîner.
Mais lui :
— Non, non... par là, par là, répondit-il.
Et, trop agité pour penser à sa compagne, trop brave pour songer à la fuite, il tourna sur le rempart qui dominait la campagne et qui faisait face à la grande salle. Il marcha rapidement, toujours protégé par le parapet, jusqu'à la guérite du milieu. Cette guérite, suspendue au mur intérieur, s'ouvrait sur le rempart et tournait le dos à la cour; mais, dans la paroi cintrée qui en formait la partie postérieure, un œil-de-bœuf de dimension moyenne permettait à celui qui l'occupait de voir l'intérieur de la cour et les deux bâtiments élevés sur la muraille parallèle. Emile y entra, espérant que quelqu'un paraîtrait au balcon de la salle et qu'il pourrait donner l'alarme.
Il voyait alors en entier, et devant lui, les deux faces de cette scène poignante qui devait bientôt n'en présenter qu'une seule, plus horrible sans doute, mais moins solennelle que le double aspect de ces préparatifs d'une part et de cette imprévoyance de l'autre. Ici, sur la plate-forme du grand escalier, à la porte même de la salle du banquet, un groupe serré, sinistre, silencieux, des visages féroces et attentifs, des bras nus appuyés sur le canon des carabines, des mains immobiles serrant dans la ceinture le manche d'un poignard ou la crosse d'un pistolet; puis çà et là, dépassant les têtes coiffées de résilles, des armes hideuses, armes de peuple et de bourreaux, des broches, des faux, des haches, des fléaux, des barres de fer, tout cela prêt à frapper, tout cela n'attendant pour signal que le dernier sursaut du dernier soldat étouffé par la populace, tout cela appuyé sur cette populace invisible, muette, qu'on devinait sur l'esplanade, et qu'avaient échauffée ses essais préliminaires sur des victimes inférieures. Là, par cette fenêtre ouverte, le bruit joyeux des conversations expansives, des toasts, des rires, des chansons les plus folles montant dans l'air pur du matin et se confondant avec les piaffements et les hennissements des chevaux toujours attachés dans la cour. Du reste, cette cour était vide. Aucun homme vivant n'y paraissait pour modérer l'impatience des pauvres bêtes qui appelaient leurs maitres; ceux qui avaient voulu rester à leur poste étaient couchés par terre comme les factionnaires du rempart. Cependant

le même hasard qui avait favorisé le plan des assassins se montrait contraire à l'attente désespérée du capitaine. Personne ne paraissait au balcon. Le temps pressait. Cinq minutes tout au plus s'étaient écoulées depuis qu'Emile avait quitté la chambre avec Antonia; mais chaque seconde était un siècle pour lui dans cette effroyable situation.

Enfin il vit un officier se mettre à la fenêtre. C'était précisément le capitaine Mauvert, son ami. Sa figure épanouie, son teint animé, sa démarche incertaine, annonçaient qu'il venait là pour prendre l'air, et ne promettaient pas de sa part une grande promptitude à interpréter exactement l'apparence de la cour. En effet, il n'y vit pas autre chose que les chevaux, et le capitaine l'entendit qui disait en riant et sans se retourner :

— Ah! ah! nous aurons quelques hommes à consigner; il paraît que ces messieurs ont été déjantés en ville.

Il ne parut pas que personne eût distingué sa voix dans le tumulte qui régnait toujours à l'intérieur; mais il s'en occupait peu, lorsque tout-à-coup, en jetant les yeux devant lui, il aperçut Emile qui s'épousait en signes de détresse, et dont le visage égaré se découvrait en entier dans l'étroite ouverture de sa tourelle. Le pauvre jeune fou n'y vit rien d'abord que d'excessivement plaisant, et il s'écriait, en parlant à ses camarades et en redoublant de gaité :

— Tiens! Emile à une lucarne!... Eh! messieurs, venez donc voir le déserteur qui nous fait des grimaces à travers un œil-de-bœuf!

Le capitaine n'y tint plus; il oublia tout, c'était trop affreux, et, de toute la force de ses poumons, il s'écria :

— Défendez-vous!... défendez-vous!... le petit escalier n'est pas pris!

A vos sabres!... Tous nos soldats sont...

Il n'acheva pas. Un coup de feu retentit au-dessus de sa tête, et un nuage de poussière, qui tomba devant ses yeux, lui déroba le premier effet de ses paroles. La balle, partie de la plate-forme crénelée qui recouvrait la grande salle, avait frappé le dôme de la guérite à trois pouces au-dessus de son front, comme pour lui faire voir que le petit escalier était aussi occupé. On se souvient que c'était la seule voie de communication avec la partie supérieure du bâtiment en question.

Ce coup de feu fut le signal. Lorsqu'Emile, que l'instinct de la conservation avait porté à se mettre brusquement à l'abri, se hasarda de nouveau à observer ce qui se passait, il vit la grille ouverte et la foule armée qui se répandait dans la cour. La fenêtre était fermée. Un grand silence paraissait régner dans la salle. Les malheureux officiers étaient cernés partout.

MAURICE SAINT-AGUET.

(La suite au prochain numéro.)

Nouvelles Diverses.

D'après de nouveaux renseignements recueillis au sujet de l'incendie de Kazan, il est constaté que 1,200 maisons, l'université, 12 églises et plusieurs riches magasins ont été détruits.

Un journal publié sur cette catastrophe les détails suivants, extraits d'une lettre de Moscou :

« Kazan était une ville superbe, placée dans la position la plus pittoresque ; c'est un foyer de lumières et de science, un centre d'études pour les langues orientales. Il y a quelques jours je la visitais, je parcourais ses rues et ses bazars, je me promenais dans ses musées scientifiques, et je jouissais, du haut de son magnifique observatoire, de l'aspect de ses campagnes, de ses dômes argentés, de ses mosquées peintes, des deux lacs qui la baignent et de la verte colline qui ferme l'horizon à six verstes de distance, et au pied de laquelle on voit le Volga rouler ses eaux impétueuses. Cet observatoire et cette ville presque toute entière ont été dévorés par le feu.

« Quel malheur ! l'incendie s'était manifesté sur un point, on n'en concevait que peu d'inquiétudes. Tout-à-coup un vent furieux s'éleva, lance les brandons et promène l'incendie sur vingt points à la fois : impossible de le combattre.

« Déjà, il y a quinze jours, Kazan avait été à deux doigts de sa ruine, et n'avait échappé que grâce à son digne gouverneur, le brave général de Chipoff.

« Le jour même de mon arrivée, à minuit, un premier incendie menaçant éclatait, et j'avais vu le gouverneur, arrivé le matin exténué et malade, s'arracher du lit où le retenait une fièvre violente, courir au danger, organiser les secours, et sauver la ville par le sacrifice d'un flot de vingt-deux maisons. Hélas ! sa ruine n'était que retardée. Qui ne gémirait en songeant à un tel désastre ? On ne sait pas en France combien d'hommes distingués et quelle société polie renferme cette ville encore à demi tartare par sa population. »

— La cour de cassation (chambre criminelle) a, dans son audience du 30 septembre, rejeté les pourvois de Pierre Epin et de Sylvain Auzilleau, condamnés à mort par la cour d'assises de la Vienne, comme coupables d'assassinat.

Dans la même audience, la cour a cassé un arrêt de la cour d'assises du Calvados qui avait condamné à mort le nommé Bernier, pour crime d'incendie dans la maison centrale de Beaulieu.

— Les travaux du chemin de fer badois se poursuivent avec activité dans le voisinage de Kehl. On annonce que la section de Kehl à Apenwyhr est à peu près achevée, et que, si le gouvernement badois le voulait, elle pourrait être livrée à la circulation dans quelques semaines.

Nouvelles Etrangères.

ANGLETERRE.

A Glasgow, en Ecosse, les ouvriers des manufactures commencent à manifester les mêmes dispositions qu'en Angleterre et à exiger une augmentation de salaire. Une assemblée de manufacturiers a eu lieu et a refusé de se soumettre à la demande des ouvriers. On assure que chaque manufacture sera abandonnée par les ouvriers l'une après l'autre.

— Mardi dernier, vers dix heures du soir, un nouvel incendie a éclaté à Liverpool près du théâtre de l'ancien. Il a fallu les plus prompts secours et de grands efforts pour s'en rendre maître.

MANCHESTER, le 28 septembre. — A l'exception de deux ou trois manufactures, les ouvriers sont rentrés dans les ateliers. Là où l'on a reconnu que le salaire était comparativement inférieur à celui d'autres manufactures, on a fait des avances aux ouvriers.

LIVERPOOL, le 28 septembre. — Un nommé Patrick Doran est soupçonné d'être l'auteur du second incendie qui a éclaté lundi dernier. Il a déjà comparu et doit comparaître encore devant le maire de Liverpool.

SERVIE.
On écrit des frontières de la Serbie, les 17 et 18 septembre : Le consul-général d'Angleterre est parti pour Constantinople avec deux envoyés du prince Michel. On ne pense pas que cette démarche ait aucun résultat. Les courriers tartares que le commissaire ottoman ait envoyés auprès du gouvernement turc seront en route pour retourner à Belgrade quand le consul arrivera au Bosphore.
Le fait est accompli. La Porte répondra au consul anglais que les puissances étrangères n'ont pas le droit de s'immiscer dans ses affaires intérieures, et, du moment que la Russie n'usera pas de son droit de patronage, le prince Michel sera perdu.
Les derniers événements ont fait la plus profonde impression à la frontière. Les consuls étrangers en montrent beaucoup de surprise et regardent toute cette affaire comme ayant été menée de longue main.
On va jusqu'à dire que la Serbie ne sera bientôt plus qu'une province russe.

ESPAGNE.

Le bruit courait à Madrid que les députés ministériels devaient s'assembler le 25 chez le marquis Cordero qui, de concert avec un ex-ministre, était chargé de recruter des voix pour le cabinet actuel. D'après la même version, le gouvernement attendait le résultat de cette réunion pour fixer d'une manière définitive le jour de l'ouverture des chambres.

PORTUGAL.

Les derniers journaux de Lisbonne rapportent que, le 17 du mois dernier, quatre soldats inconnus, sortis d'une maison où ils s'étaient cachés, ont tenté d'assassiner le major Juan de la Nogueira qui a été laissé pour mort sur la place. Le crime a été commis tout près du palais de las Necessidades. Malgré ses nombreuses blessures, la victime existait encore ; mais on avait perdu tout espoir de la sauver.

Le Gérant responsable, B. MURAT.

A VENDRE. UNE MAISON

Composée de rez-de-chaussée, trois étages, cour, puits et jardin, située à Vaise, quartier du Chapeau-Rouge.—Revenu: 800 fr.—Prix: 14,000 fr.
S'adresser à M. Morin, charpentier, rue de la Tuilerie, à l'angle du chemin de Saint-Just. (174)

A CÉDER.

OFFICE DE GREFFIER
De la justice de paix du canton d'Annonay (Ardèche),
A six myriamètres de Lyon.

On donnera des facilités pour le paiement.
S'adresser au titulaire, sur les lieux, ou, à Lyon, chez M. Engler, huissier, rue Saint-Jean, n. 8. (1517)

A louer de suite.

VASTES MAGASINS ET COMPTOIRS agencés, bons pour un commerce de commission ou de fabrique.
A vendre.

UN BEAU BUREAU avec casier en noyer, caisse en fer, placards, canapé, une romaine oscillante de cent kilogrammes, une presse à copier les lettres et autres objets de comptoir.
Pour le tout, s'adresser grande rue Sainte-Catherine, n. 9, au 1er. (175)

A vendre.

UN JOLI BILLARD A LA JEUNE FRANCE.
S'adresser au café des Deux-Colonnes, quai des Célestins. (156)

A louer ou à vendre de suite, à l'amiable.

UNE BELLE FABRIQUE pour moulinier en soie, avec chute d'eau intarissable.

UN PRESOIR A HUILE avec tous ses agrès, prêt à monter.

UNE PETITE MAISON avec four, jardin, arbres à fruits, le tout situé à une heure de Bourgoin, sur la grande route de de Lyon à Grenoble.
S'adresser à Mme veuve Pothon, débitante de tabac, grande rue de la Guillotière, n. 37. (159)

AU GRAND 8.

Fabrique de Plaqué 1^{re} qualité et de Maillechort,

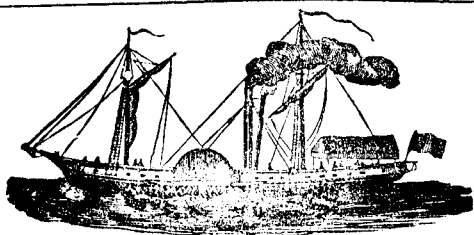
Rue Saint-Côme, à Lyon.



Le sieur COQUAIS a l'honneur d'informer les personnes qui jusqu'à ce jour ont fait usage des compositions qui tant que possible ressemblaient à l'argent, que cependant elles font toujours laissé à désirer. Aujourd'hui, par un procédé breveté de M. le vicomte HENRI DE RUOLZ, on est arrivé, par le moyen du galvanisme, de pouvoir offrir des couverts et autres articles aussi beaux et aussi blancs que l'argent.

Autre genre de couverts en volfram, garantis non cassants, à 2 f. 25 c.; autres à 1 f. et 1 f. 50 c.

Grand assortiment de plaqué, tels que réchauds de table, porte-huiliers, bouts-de-table, cafetières, chocolatières, théières, porte-carafes, timbales, soupières, bols à punch et à potage, et tout ce qui concerne le service de table et de limonadier. (6325)



Service spécial pour le Transport des Voyageurs

ENTRE

LYON ET VALENCE,

Par Bateau à vapeur,

ABORDANT, A LA MONTÉE ET A LA DESCENTE, DANS LES PORTS DE

VIENNE, CONDRIEU, SERRIÈRES, ANDANCE, SAINT-VALLIER ET TOURNON.

Départs tous les jours :

De LYON, port de la Charité, à onze heures du matin ;

De VALENCE, à trois heures du matin. (6685)

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE.

Les assurances sur la vie ont pour objet de garantir un capital ou une rente viagère à la mort d'une personne désignée, ou de se créer à soi-même des ressources pour l'avenir. Les primes à payer sont calculées en raison de l'âge de l'assuré et de la durée de l'assurance.

Ces assurances conviennent aussi aux prêteurs qui font des avances sur des rentes ou des pensions viagères ; au créancier qui n'a d'autre garantie de remboursement que l'existence et l'industrie de son débiteur.

Les ressources sur la vie ont également pour objet de présenter aux épargnes des placements avantageux. Les rentes viagères rentrent dans cette catégorie ; le taux est fixé selon l'âge du rentier ; il est de 8 fr. 30 c. à 55 ans ; de 9 fr. 15 c. à 59 ans ; de 10 fr. à 63 ans ; de 11 fr. à 67 ans ; de 12 fr. à 71 ans ; de 13 fr. à 75 ans ; de 14 fr. 50 c. à 80 ans.

La compagnie existe depuis 1819 ; elle publie deux fois par an le compte de ses opérations. Les bureaux sont à Lyon, chez M. Ed. Reveil, rue Neuve de la Préfecture, n° 1. (6847)

PHARMACIE A LYON, RUE PALAIS-GRILLET, N° 23.

RHUMES, ASTHMES, CATARRHES

Sirop pectoral et calmant de Stachas d'Arabie.

Ce sirop possède au plus haut degré les qualités toniques, incisives et fondantes. On l'emploie avec succès contre les maladies de poitrine, telles que Asthmes, Toux sèches, Oppressions, Aphonie de la voix, Catarrhes bronchiques et pulmonaires, Crachements de sang, Coqueluche. Il facilite la digestion et entretient la liberté du ventre en évacuant la Bile et les Glaires ; il réussit également dans les Affections nerveuses et les Faiblesses d'estomac.— Prix : 2 f. 50 c. le flacon. En dépôt A SAINT-ETIENNE, à la PHARMACIE CHERMEZON, rue de la COMÉDIE. (7584)

MALADIES SECRÈTES.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces ; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrétes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale.— Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

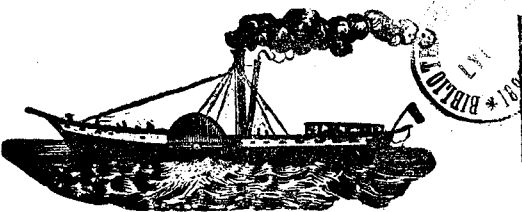
La public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)
Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque. A Vienne, chez M. Mouret fils, épiciers, rue Marchande.— A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue.— A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers.— A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épiciers, rue Royale, 1.— A Villefranche, chez M. Roset, confiseur.— A Genève, chez Buvetot, pharmacien, quai des Bergues.— A Kive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallou. (7138)

MALADIES SECRÈTES.

Guérison radicale, en cinq jours, des écoulements anciens, rebelles et réputés incurables par la méthode de M. BERTRAND, pharmacien de l'école de Montpellier, place Bellecour, 12, à Lyon. — Pour preuve, M. Bertrand rend l'argent si l'on n'est pas guéri. (On dé livre un reçu imprimé.)

On trouve à la même adresse et chez les pharmaciens suivants : **EXTRAIT OU ESSENCE DE SALSEPAREILLE DU PORTUGAL**, pur, sans sucre, pour les maladies de la peau et du sang : A Marseille, THUMIN, rue de Rome, n. 46 ; Saint-Etienne, MARTINET, rue de Foy ; Grenoble, SAVOYE, rue Vieux-Jésuites. (7182)



LE CROCODILE, LE MARSOUIN, LE MISTRAL, LE SIROCCO,
beaux bateaux à vapeur en fer,
d'une marche bien supérieure à tous les autres bateaux du Rhône sans exception,
Partent tous les jours du port d'Ainay, sur la Saône,
A 4 HEURES 1/2 DU MATIN.

S'adresser aux propriétaires, MM. BONNARDEL frères et FOUR, quai de l' Arsenal et rue Sala, 2, ou au capitaine à bord du bateau. (6561)

AVIS.

UN ANCIEN HORLOGER de Mâcon, qui se retire des affaires, désire remettre son fonds. Il n'exige rien pour la clientèle. Les marchandises seront vendues au prix de facture. On donnera toutes facilités pour les paiements.
S'adresser à M. Robin fils, rue Grenette, n. 14, à Lyon. (166)

NOUVEAUTÉS DE LA SAISON.
Rubans en Gros et en Détail.

M^{me} V^e SAVOYE,

RUE ROLAND, N. 1, AU 2^e.

Grands assortiments de rubans, satins, gros-de-Naples, gazes, unis, rayés, façonnées, etc., d'après le goût des meilleures maisons de confection à Paris. (160)

PHARMACIE A LYON, RUE PALAIS-GRILLET, 23.

DÉPURATIF DU SANG

Pour la GUÉRISON des MALADIES SECRÈTES nouvelles ou anciennes, des Dartres, Gales rentrées, Affections rachitiques, rhumatismales, et de toute Acréte ou Vice du Sang et des Humeurs. Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage ; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. Entièrement végétal, il remédie aux accidents mercuriels.

Prix : 5 fr. le flacon.

En dépôt à Saint-Etienne, à la Pharmacie Chermézon, rue de la Comédie. (7381)

AVIS.

Il a été perdu le 10 courant, de neuf à dix heures du soir, depuis le 3^{me} étage de la maison située place Romarin, 2, jusque dans la cour dite allée des Fièvres, en traversant l'allée qui y aboutit, ayant entrée sur la rue du Griffon, deux cartons contenant :

Numéros 10142	6 90	velours ombré vert.
— 10094	4 50	—
— 10111	4 50	bleu.
— 10097	4 40	— feu.

Les rapporter chez M. Bernard, embaumeur, port Saint-Clair, 20. (170)

DU 1^{er} AU 10 OCTOBRE INCLUSIVEMENT,

LES HIRONDELLES

dont la marche est supérieure à celle de tous les bateaux de la Saône, SANS AUCUNE EXCEPTION,

PARTENT POUR CHALON

Tous les jours à 6 heures du matin. (162)

M. LANG, dentiste de Paris.

A l'honneur de prévenir le public qu'il vient de s'établir à Lyon.— Il extrait les dents par un nouveau procédé.— Il nettoie la bouche en cinq ou six minutes, sans faire éprouver la moindre douleur.— Il possède un remède souverain contre la carie des dents et les maladies des gencives.— Il se charge de la pose de toute pièce artificielle, et fait avec succès l'opération de l'obturation.— Il redresse les dents mal alignées des enfants.

Son domicile est rue d'Egypte, n. 2, au 3^e, aux Célestins. Il est visible tous les jours, de sept à onze heures du matin et de quatre à six heures du soir. (8200)

M. ET M^{me} PRILL,

CHIRURGIENS PÉDICURES BREVETÉS,
Guérissent les cors aux pieds, oignons, durillons, ongles rentrés dans les chairs, etc.
Opérations et consultations tous les jours, de onze heures du matin à six heures du soir.
Ils se rendront également chez les personnes qui leur feront l'honneur de les demander, et prendront des abonnements à l'année.
Prix : 1 franc par cor.

Leur demeure est place de l'Herberie, n. 5, au 3^e, à Lyon. (5655)

GUÉRISON

parfaite et peu coûteuse

Des maladies secrètes, des dartres, gales anciennes, rougeurs, démangeaisons, taches et boutons à la peau, affections rhumatismales, et toute acréte ou vice du sang, par le sirop concentré de Salsepareille, reconnu supérieur à tous les autres remèdes.

Se vend à Lyon, à la pharmacie QUET, rue de l'Arbre-Sec, n. 51. — Dépositaires : à Mâcon, M. JAMIN, rue des Cordonniers ; à Chalon, M. BURET, rue au Change, 25. (7425)

DÉPURATIF DU SANG.

EXTRAIT DE SALSEPAREILLE,

COMPOSÉ
En forme de pilules, de M. E. SMITH, docteur en médecine de la faculté de Londres.

Est le remède le plus efficace pour les dartres, les éruptions, les ulcères et toutes les maladies de la peau et du sang. Les personnes mariées ou sur le point de l'être, qui auraient raison de craindre pour des vices cachés ou des restes de mercure, peuvent en toute confiance avoir recours à ce remède qui purifie et adoucit le sang, et qui rétablit la santé.— Se vend au prix de 5 f. la boîte.
Le seul dépôt à Lyon est chez Vernet, place des Terreaux, n. 15. (7651)

MALADIES SECRÈTES

L'INJECTION de THÉZET, pharmacien à Avignon, tant vantée et à si juste titre par tous les médecins, guérit en cinq ou six jours, souvent plus tôt, rarement plus tard, les écoulements récents et anciens, fleurs blanches, etc.
Dépôts à Lyon : chez M. LARDET, pharmacien, place de la Préfecture, 16, et à la Pharmacie des Célestins. (7549)

LYON. — IMPRIMERIE J. E. BOURS Y FILS, rue Poulailleur 10, 19.